



Republique d'Haïti.

K N° 81849

Dix centimes de Gourde

Aujourd'hui le vingt sept Février mil neuf cent trente trois an 130^e de l'Indépendance.

A la requisition de Madame Helene Joseph représentée par M^r Louis Blanchard, propriétaire demeurant et domiciliée sur l'habitation Liberté.

Nous soussigné François Arin arpenteur-geometre, certifions nous être expressément transporté sur le lot N° 2 dépendant de l'habitation de rebours sise en plaine du Cul-de-Sac 2^e Section rurale des Vaneux, Commune de la Croix des Bouquets, avec fins de rafraichir les lisières et une quantité de sept carreaux de terre dont nous réglerons compte faire l'acquisition de Mesdames Emelie Heribours et Cinoise Desrosiers qui déclarent être propriétaires, savoir la 1^{re} aux droits de Madame Claira de rebours sa tante qui en était propriétaire du lot en question, suivant le procès-verbal de division dressé par le ci devant arpenteur François Uimar Diéma Blain en date du 22 Novembre 1893 enregistré à la Croix des Bouquets le 26 Février 1894. - A la 2^{me} aux droits de sa femme Claire Saint-Vict qui elle même fut aux droits de M^{me} Claira de rebours sa tante. -

Pour arriver au but de notre requisition, nous avons procédé comme suit: muni de notre plan et notre procès-verbal et arpentage en date du 5 Septembre 1933 enregistré, des plans et procès-verbal du sus-dit arpenteur Blain, nous avons fait en partant d'une borne en pierre représentée sur notre plan par la lettre A mesuré trois cent huit pas dans la direction de 026°45'N. séparativement et avec le lot N° 3 en G; de G, séparativement et avec un passage commun de deux pas deux septièmes S 32°1/2 O = 240 pas en F. Revenu en A, avons mesuré séparativement et avec la propriété de M^r Lahens Marellus S 28°15' O = 206 pas en B, enfin avons joint le point B à celui F par une ligne droite séparativement et avec un autre passage commun de quatre pas courant à E 20°45' S = 328 pas. -

De sorte que les lisières ainsi rafraichies, un fermées entre les lettres ABF'G contiennent sept carreaux de terre ou neuf hectares quatre ares soixante et un centiares. Bornés au nord par le lot N° 3 aux dits héritiers Heribours; au sud et à l'ouest par un passage commun et à l'est par la propriété de M^r Lahens Marellus. - Notre opération terminée, avons dressé et clos le présent procès-verbal les jour, mois et an que dessus en présence de M^r Alfred Gelin avocat représentant M^{me} Emelie Heribours et Cinoise Desrosiers, de M^r Louis Blanchard et de diverses autres personnes de l'endroit, et après lecture, l'avons signé. - Ainsi signé à la minute A. Gelin avocat et François Arin arpenteur-geometre. - Au bas de la minute est écrit: enregistré à Port-au-Prince le onze Mars mil neuf cent trente trois folio 330/331 verso Case 1314 du Régistre P N° 5 des actes Civils Perçu: droit fixe, une gourde et demie En transcription une gourde. - Le Directeur principal de l'Enregistrement (signé) Lothéant. -

Collationné
François Arin
arp-geom.

In Ann. nosse enregistré ce jour du 5
5 sept 6 Décembre 1940.

François Arin
arp-geom.

Le Conservateur des hypothèques de Port-au-Prince Certifie avoir opéré le onzième Mars mil neuf cent trente trois la transcription du procès-verbal d'arpentage au N^o 16 du volume 4 Z à ce destiné. En foi de quoi le présent certificat est délivré au vu de la loi à toutes fins utiles Port-au-Prince le 11 Mars 1933. Le Conservateur (signé) L. Etchart

Perçu: Transcription	1.00.
Écriture	1.00.
Certificat	1.25.
	<hr/>
	B 3.25

Pour copie conforme
François Avin
Vice-Président

PLAN

de sept carreaux de terre
 habitation Lerebours 2^e Section des Varreux
 relatif à notre procès-verbal en date du 27 Février
 1933

François Fein
vs-jean

*Les deux portions susdites par nous assignées ce jourd'hui
 à M. Edouard, 190 et à M. Jean Lerebours, en faveur de
 la classe au vote du 1^{er} et de M. Helène Joseph,
 cote 191.*

François Fein
vs-jean



Victor et Victoria Saint Victor

Lot N° 3

A. Moïse L. Marcellus

Lahens Marcellus

M^{me} Helène Joseph
 avec droits des

héritiers Lerebours 7^{cx} ou 9^{la} 461

Dieudonné pr^{et} Toussaint

Lot N° 1



H
 A
 S
 C
 O